



Le challenge du centenaire du REF - Règlement

1. Introduction

L'année 2025 marquera le centenaire du Réseau des Émetteurs Français (REF) ainsi que de l'International Amateur Radio Union (IARU).

Pour commémorer cet événement majeur, le REF, membre de l'IARU, propose un challenge radio à tous les radioamateurs titulaires d'une licence ainsi qu'aux écouteurs SWL du monde entier.

Ce challenge du centenaire du REF a pour but de célébrer 100 ans d'activités de notre association en rassemblant la communauté radioamateurs autour d'une activité conviviale.

2. Dates du Challenge

- **Début** : 1er avril 2025
- **Fin** : 30 juin 2025

3. Bandes de Fréquences

Les bandes de fréquences suivantes seront utilisées : 160 m, 80 m, 60 m, 40 m, 30 m, 20 m, 17 m, 15 m, 12 m, 10 m, 6 m, 2 m, 70 cm, 23cm, 13cm, 6cm, 3 cm et satellites tous modes (dont QO-100).

4. Modes de transmissions

- Les modes suivants seront utilisées : SSB (Phonie), CW (Morse) et numériques (FT8, FT4, RTTY, PSK31, etc.).
- Les liaisons cross - mode / bande, ainsi que celles utilisant des relais terrestres ou des connexions assistées par radio-internet ou des supports similaires, ne seront pas acceptées.

5. Les participants

- Chaque département souhaitant participer devra constituer une équipe d'activation afin de demander un indicatif à l'ANFR.

https://www.anfr.fr/fileadmin/Radioamateurs/DEMANDE_D_INDICATIF_SPECIAL_TEMPORAIRE.pdf

- Chaque département participant demandera un indicatif suivant le format suivant :
 - TM01REF à TM95REF pour les départements.
 - TK2aREF et TK2bREF pour la Corse.
 - TXxxxREF et TOxxxREF pour les départements et territoires d'outre-mer (ex: TO971REF).
 - TM100REF pour l'équipe organisatrice pendant la période de la commémoration.
- Étant donné que chaque équipe d'activation représentera le REF, il est demandé que chaque responsable d'indicatif, ainsi qu'au moins 50 % des membres de l'équipe, soit membre du REF.
- Chaque équipe d'activation est libre de répartir ses 15 jours de trafic sur la période de trois mois, du 1er avril au 30 juin 2025.
- Chaque équipe d'activation devra fournir à l'équipe "Organisation et gestion" une copie de la demande envoyée à l'ANFR avant le 15 mars 2025 ou une copie du certificat délivré par l'ANFR avant le 01 avril 2025, afin de suivre et de mettre en place le planning d'activation sur TM100REF.
- Il est conseillé à chaque équipe d'activation d'ouvrir ensuite une page sur QRZ.com contenant des détails sur l'activité de l'équipe, le logo de TM100REF en haut de la page, ainsi qu'un lien vers la

page TM100REF où se trouvera ce règlement du challenge. Chaque équipe d'activation reste libre et responsable de cette partie.

- La participation et l'utilisation des indicatifs avec le suffixe IARU (y compris TM100IARU) sont gérés par l'IARU Région 1, et leur utilisation fera l'objet d'une communication spécifique de l'IARU R1 en janvier 2025.

Pour infos : Les associations françaises ne sont pas membres de l'IARU, elles sont membres du REF ; c'est le REF qui est membre de l'IARU.

6. Gestion et envoi des Logs

- La gestion des logs en ADIF sera faite avec le même programme que celui utilisé par le challenge des TMxxJO.
- Par respect pour les radioamateurs qui nous ont contactés, il est demandé de remonter ces logs **aussi rapidement que possible** par le responsable de l'indicatif et au plus tard dans les **48h** suivant l'activité.

7. Gestion et envoi des QSL

- Comme pour le challenge TMxxJO, les QSL seront générées automatiquement par le logiciel de Stéphan DL1RUN. Il en sera de même pour les diplômes.
- Afin de ne pas augmenter de manière excessive le nombre de QSL à trier et à expédier, chaque équipe s'engagera à ne répondre qu'aux QSL reçues. Les QSL générées par le programme de gestion du challenge ou par des services tels que eQSL devraient largement suffire dans la majorité des cas.

8. Les communications

- La communication officielle de ce challenge se fera uniquement par le biais de la page Facebook (avec les commentaires désactivés), de la page QRZ.com et du site web du REF.
- Les questions relatives à ce challenge, ainsi que celles sur les envois de logs, se feront grâce à l'adresse email tm100ref@r-e-f.org

9. Les récompenses

- Chaque QSO avec les équipes d'activation sera comptabilisé, une fois par bande et par mode, et permettra, suivant un barème défini, d'obtenir un diplôme.
- La grille d'obtention des diplômes, pour toutes les stations sans distinction géographique est la suivante:
 - Diplôme de base : 25 QSO nécessaires avec au minimum 15 TMxxREF différents.
 - Ticket 50 : 50 QSO nécessaires avec au minimum 25 TMxxREF différents.
 - Ticket 75 : 75 QSO nécessaires avec au minimum 35 TMxxREF différents.
 - Ticket 100 : 100 QSO nécessaires avec au minimum 45 TMxxREF différents avec, au minimum, un contact avec TM100REF

Par exemple, un QSO par bande et par mode permettra donc de contacter, TM100REF, 42 fois.

- Un trophée ainsi qu'un livre commémoratif sur l'histoire du REF seront remis, pendant HAMEXPO 2025, au premier de chaque catégorie : SSB, CW, Numérique et opérateur/opératrice complet (tous modes).
- Enfin, afin que ce challenge reste un moment festif avec des « QSO plaisirs », il n'y aura pas de classement entre les différentes équipes d'activation.

10. Pour rappel

- Un indicatif spécial radioamateur est un indicatif d'appel temporaire ou unique attribué à un radioamateur pour une période limitée, souvent associé à un événement particulier, une activité spéciale, un événement historique, un concours, ou une commémoration.
- L'utilisation de ces indicatifs est encadrée par les autorités de régulation des télécommunications, et les radioamateurs doivent respecter les règles spécifiques pour leur activation. Dans ce cadre il est demandé de bien respecter les dates d'activation déclarées.